

D.I.U : SANTE TROPICALE ET PATHOLOGIE DU VOYAGEUR (FMC MG-SPE) (SUSPENDU CETTE ANNÉE)

Equipe organisatrice

- Universités de Reims, Besançon, Dijon, Nancy
- Dr C. STRADY, Pr J-M. PINON, Pr G. REMY
- D.I.U. proposé une année sur deux (prochain D.I.U. 2005 - 2006).

Objectifs

■ Donner les informations de base et les conseils pratiques pour : l'intégration à une équipe de soins dans un pays en voie de développement, en particulier dans le cadre d'une mission humanitaire ; l'accueil et la prise en charge, en métropole, d'un patient ayant séjourné en milieu tropical.

Durée et organisation

La durée de l'enseignement est de un an à compter de la rentrée universitaire.

L'enseignement est dispensé sous forme de modules. Chacune des quatre U.F.R. de Médecine organise un module d'enseignement théorique de 2 journées pour l'ensemble des étudiants et un module d'enseignement pratique (travaux pratiques et travaux dirigés) pour les étudiants inscrits sur place. Le volume horaire de l'enseignement est de 80 heures réparties en 5 modules de 16 heures.

Conditions d'inscription

Sont admis à s'inscrire en vue de ce diplôme :

- les titulaires du diplôme d'état en docteur en médecine,
- les titulaires d'un diplôme de médecin d'un pays étranger,

- les internes des hôpitaux en médecine et les résidents,
- les docteurs et internes en pharmacie,
- les titulaires d'un diplôme d'état en soins infirmiers.

Les inscriptions ne peuvent être prises qu'après accord écrit d'un des membres du conseil des enseignants à l'attention duquel une lettre de candidature doit être adressée.

Droits d'inscription hors droits universitaires :

243 euros

470 euros au titre de la formation professionnelle.

Evaluation des connaissances

L'assiduité aux enseignements est exigée.

Les épreuves de contrôle de connaissance comportent une épreuve d'admissibilité écrite, anonyme de 2 heures sous la forme de questions rédactionnelles comptant pour deux tiers de la note globale.

Une note au moins égale à 8 sur 20 sera exigée pour passer l'épreuve d'admission. Une épreuve d'admission orale comptant pour un tiers de la note globale.

Une note globale au moins égale à 15 sur 30 sera exigée. Une seule session tant pour l'écrit que pour l'oral sera organisée.

Renseignements

Secrétariat du Professeur G. REMY

Service des Maladies Infectieuses

Hôpital Robert Debré

51100 REIMS

tél. 03.26.78.71.86 ou 03.26.78.94.22